



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-PV Comité Directeur du 20.02.2026

-Relevé de décision du Bureau du Comité Directeur du 11.03.2026

-Info PV Commission de Discipline du 01.04.2026

-PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 31.03.2026

-PV Commission restreinte de Prévention Médiation & Education du 01.04.2026

-PV Commission restreinte des Statuts et Règlements du 31.03.2026

-PV Commission d'Organisation des Compétitions du 30.03.2026

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 02.04.2026

-PV Commissions restreintes de Foot Animation des 27.03.2026 - 31.03.2026 & 02.04.2026

FESTIFOOT

Retrouvez en fin de journal les plateaux organisés le

► 11.04.2026

FINALES JDC U10/ U11 et U12/U13

Les finales se dérouleront le **samedi 18 avril 2026** à **OZOIR LA FERRIERE**

FINALES FUTSAL ESPOIRS

Retrouvez dans ce numéro la liste des clubs qualifiés pour les Finales Futsal Foot Animation organisées le **dimanche 19 avril 2026**

FERMETURE DU DISTRICT

Nous vous informons que le site de MONTRY sera fermé demain, **samedi 04 avril 2026**

CHALLENGES FUTSAL ESPOIRS FEMININS

Les inscriptions sont désormais ouvertes

Vous trouverez en page intérieure le fichier d'inscription à compléter et à nous retourner

Consignes d'inscription :

- Merci d'indiquer sur chaque catégorie le nom et coordonnées de l'éducateur/éducatrice présent(e) le jour J
- 1 seule équipe par club de U11F à U18F. Une deuxième équipe pourra être inscrite en fonction du nombre d'inscrits

Pas de limite pour les U9 F

Retour des inscriptions :

Le fichier complété est à renvoyer par mail à

cbellegarde.district77@gmail.com

ET

technique@seineetmarne.fff.fr

Avant le vendredi 10 Avril 2026

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2026 U6G/U7G et U6F à U9F

Le District donne rendez-vous à tous les jeunes licencié(e)s du département pour l'un des temps forts de la saison : la Journée Nationale des Débutants

Samedi 13 juin 2026 à Villeparisis

Cette journée, dédiée aux plus jeunes footballeurs et footballeuses, sera placée sous le signe du **jeu, du partage et de la convivialité**.

L'objectif : permettre aux enfants de clôturer la saison dans une **ambiance festive et 100% football**, entourés de leurs éducateurs, dirigeants et familles.



FINALES FUTSAL ESPOIRS

Retrouvez dans ce numéro la liste des clubs qualifiés pour les Finales Futsal Foot Animation organisées le **dimanche 19 avril 2026**

FMI - FIN DE DISPONIBILITE DES VERSIONS HISTORIQUES

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI)

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables

A compter de maintenant, l'ensemble des clubs doit impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16

Nous vous remercions par avance de bien vouloir en prendre note afin d'anticiper cette transition et d'assurer la continuité des usages dans les meilleures conditions

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 04 & 05 avril 2026



M. Jean-Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 07 avril 2026

Commission des Statuts et
Règlements

-

18H00

Mercredi 08 avril 2026

Commission de Discipline

-

16H00

Jeudi 09 avril 2026

Commission d'Organisation des
Compétitions

-

14H00

CHALLENGE U11F/U11G IDF



CHALLENGE

SAMEDI 11 AVRIL 8H À 18H

      	      
      	   

U11F **DISTRICT** **U11G**



Stade Lucien Morane - Avenue de Caminha
77340 Pontault-Combault



FINALE FUTSAL ESPOIRS



CATEGORIES	U8/U9 G	U10/U11 G	U12/U13 G
SITES	CHATELET EN BRIE	COULOMMIERS	LAGNY
ADRESSE	Gymnase Gerard Fourcher 1 route de Fericy 77820 Le Chatelet-en-Brie	Gymnase des Templiers Rue des Templiers 77120 Coulommiers	Gymnase des Hauts de Lagny 10 Place Alnwick 77400 Lagny-sur-Marne
RDV	08H30	09H20	09H20
DATES	dimanche 19 avril 2026	dimanche 19 avril 2026	dimanche 19 avril 2026
1	ASM FERTE	USM VILLEPRISIS	CHESSY FUTSAL
2	VAIRES US	BRIE FC	NOISIEL FUTSAL
3	MEAUX CS	ASM FERTE	LAGNY US
4	AFPO	MARLES AC	PONTHIERRY US
5	NOISIEL FUTSAL	VAIRES US	LE MEE SF
6	CHELLES AS	RC PRESLES	VAL DE L'YERRES AS
7	JOUARRE FC	ALLIANCE 77	BREUILLOISE AS
8	CRECY FC	LE MEE SF	USM VILLEPARISIS
9	MAROLLES AS	EBNSP	VILLENNOY AC
10	MARLES AC	OLYMPIQUE DU LOING	TRILPORT US
11	RCP FONTAINEBLEAU	VAL DE L'YERRES AS	ESBLY
12	ST GERMAIN LAVAL ENT	RCP FONTAINEBLEAU	ASM FERTE
13	PONTHIERRY US		
14	LE MEE SF		
15	OLYMPIQUE DU LOING		
16	VARENNES FC		



CHALLENGE FUTSAL ESPOIRS FEMININS 2025/2026



CATEGORIES	U9 F	U11 F	U13 F	U15 F	U18 F
Dates	Dimanche 10 Mai 2026	Dimanche 19 Avril 2026	Dimanche 26 Avril 2026	Samedi 25 Avril 2026	Samedi 25 Avril 2027
Durée	10h-14h	Journée Complète	Journée Complète	Matinée	Après-midi
Nb d'équipes	16	16	16	8	8
Lieu	MEAUX				

INSCRIPTIONS

Retour des inscription par mail à cbellegarde.district77@gmail.com avec en copie technique@seineetmarne.fff.fr
avant le 10 Avril 2026

CLUB:

Catégorie	Date	Nom de l'éducateur/éducatrice	Numéro de téléphone
U9F	10/05/2026		
U11F	19/04/2026		
U13F	26/04/2026		
U15F	25/04/2026		
U18F	25/04/2026		



Comité Directeur

Réunion du 20/02/2026 Le Mée sur Seine - 18H30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU – Monique MACHO – Bernard MARMION - Franckie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN - Farid RAACH - Jean-Marie RENAUD – Gilles TANNIER - Abdelhak RAJI.

Excusés : Pierre BILLARD – Isabelle CHILARD - Dominique DA ROCHA - Cédric GUILLOSO – Nathalie LECLERCQ - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Il déplore les nouveaux incidents qui se sont produits le WE dernier lors d'une rencontre U18 D1. Il informe les membres du Comité Directeur avoir été contacté par les services de l'état à ce sujet et des demandes de ces derniers.

Par ailleurs, il informe le Comité Directeur avoir finalisé des ajustements du Protocole de lutte contre les violences et les incivilités qui sera reconduit avec la Préfecture, le SDJES, les Procureurs, l'Association des Maires de France et le District. Une signature pour 4 ans s'effectuera après les Élections Municipales.

2. PV Comité Directeur du 29/01/2026 et Relevé de Décisions de la réunion du Bureau du 10/02/2026

Le PV du 29/01/2026, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité après une modification liée à la validation d'une candidature pour intégrer une commission. Cette décision est prise suite à une information récente transmise par les services de l'état. Puis, Philippe COLLOT revient sur quelques points abordés lors de la réunion du Bureau du 10/02/2026.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Plan FFF 500 000 licenciées : une ambition simple et forte = faire du football féminin une pratique durablement accessible, visible et structurée sur tous les territoires. Cela implique :

- de faire de l'accueil des filles et des femmes une priorité partagée ;
- de proposer partout des formes de pratique adaptées et attractives ;
- de structurer durablement le football féminin dans les clubs ;
- de mobiliser toutes les familles du football, sans exception.

Ce plan sera déployé à compter de la saison 2026-2027 repose sur 7 piliers.

1/ Des leviers financiers validés lors de la Conférence Nationale du Football Amateur, notamment autour du FAFA (équipement, emploi, transport, formation) et des contrats d'objectifs.

2/ Le développement d'une offre de pratique attractive dès le plus jeune âge et de formats de compétitions adaptés.

3/ Un accompagnement renforcé des clubs à travers des dotations lors de la création ou du renforcement d'une offre de pratique féminine dans les clubs, et des outils pédagogiques.

4/ Le développement de l'encadrement, avec notamment des actions de sensibilisation à l'égalité des genres et des programmes d'accompagnement des éducatrices et arbitres,

5/ Un volet gouvernance visant à accompagner les femmes individuellement et les instances dans leur dynamique de féminisation des instances,

6/ Le renforcement des partenariats institutionnels, notamment avec les collectivités locales et l'Éducation nationale,

7/ Une communication grand public au service du recrutement et de la valorisation de la pratique féminine.

Dans un contexte marqué par une baisse de la natalité (-20 % en dix ans) et un recul de l'attractivité du football dans les catégories U6 à U13, plusieurs actions prioritaires sont engagées immédiatement, autour de quatre priorités :

1/ La création d'une offre de pratique féminine dans les clubs.

2/ Le renforcement d'une offre de pratique féminine existante.

3/ L'organisation de plateaux et mini-tournois.

4/ Le développement d'offres de pratique à effectif réduit, adaptées aux réalités territoriales.

Féminisation de l'arbitrage : lancement d'une campagne fédérale « devenir arbitre » au mois de septembre 2026. L'objectif est de redonner de la visibilité et valoriser l'image de l'arbitrage féminin, de disposer de supports fédéraux homogènes sur tout le territoire et permettre un déploiement concret, synchronisé et coordonné sur le terrain.

3 mesures pour favoriser le recrutement :

- relais et mise en œuvre par les Ligues et Districts (communication dédiée au recrutement féminin),
- rendre la formation gratuite pour lever le frein financier,
- incitation financière pour la mise en place de FIA 100% féminine.

2 mesures pour favoriser la fidélisation :

- versement d'une aide aux territoires pour tout arbitre féminine recrutée l'année N et renouvelant l'année N+1,
- tenue complète offerte à toute nouvelle arbitre féminine recrutée en N-1 qui renouvelle en année N.

3 axes de formation spécifiques :

- organiser la rentrée des arbitres féminines en complément des stages de rentrée dans les territoires,
- mise en place d'un programme spécifique annuel de formation continue,
- mise en place d'une Académie d'arbitrage filière féminine.

Reconnaissance institutionnelle des arbitres et valorisation du parcours sur la durée : le principe repose sur l'attribution d'une médaille valorisant la longévité avec un déploiement progressif :

- 10 ans = médaille de bronze
- 20 ans = médaille d'argent
- 30 ans = médaille d'or
- 40 ans et + = objet d'art

Le partenaire institutionnel LA POSTE est associé à cette opération et décernera des diplômes spécifiques qui accompagneront les distinctions. Les remises seront **effectuées / faites** prioritairement lors des Assemblées Générales ou lors d'un évènement alternatif à portée institutionnelle.

- **LPIFF**

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 04/02/2026.

Compétitions et arbitrage = réflexion sur la possibilité d'accepter les accessions en D1 et au-delà des équipes féminines qui évoluent dans une compétition « jeunes » – programme des nouvelles pratiques 25/26 « Foot en Marchant et Foot5 » - vigilance sur la désignation des arbitres départementaux sur les compétitions régionales et organisation d'un stage au CFDA.

Technique = projet régional Foot à 5 (U6/U9) – intérêt structurel, pédagogique, technique et culturel – idée de faire dispenser tous les CFI U6/U9 en club – accompagnement des clubs dans l'acquisition de mini-but – mise en place d'un challenge régional U9 (F/G) avec une phase départementale.

IR2F = rappel de la nécessité de bien suivre les process réglementaires.

Plan d'Engagement FFF = schéma d'accompagnement des dispositifs proposés dans le plan.

4. La Vie du District

- **Agenda – Planning des activités**

21/02/2026 : remise du Label à Dammarie.

27/02/2026 : remise du Label Club Inclusif au club de Brie-Est.

02/03/2026 : Finale FUTNET à Torcy.

11/03/2026 : réunion du Bureau 77 en visioconférence.

20/03/2026 : Finale eFOOT au Siège du CABP à Chessy.

23/03/2026 : CD LPIFF.

25/03/2026 : formation RPS n°2 au Mée sur Seine.

26/03/2026 : CD77 À Montry.

28/03/2026 : Finales départementales U13 à Nandy.

- **Suivi des effectifs, à date**

Le District enregistre à ce jour un effectif de **47 384** licencié-e-s, soit **-1,70 %** vs 2024/2025 (- 819 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	28213	28365	-0,54%	-152
Nouvelles licences	13417	14431	-7,03%	-1014
Mutations	5754	5407	6,42%	347
TOTAL	47384	48203	-1,70%	-819
SEN Garçons				
	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5204	5654	-7,96%	-450
Nouvelles licences	2190	2053	6,67%	137
Mutations	1429	1275	12,08%	154
TOTAL	8823	8982	-1,77%	-159
SEN Féminines				
	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	339	276	22,83%	63

Nouvelles licences	167	170	-1,76%	-3
Mutations	79	109	-27,52%	-30
TOTAL	585	555	5,41%	30

Jeunes U14 à U18 Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5222	5073	2,94%	149
Nouvelles licences	1341	1453	-7,71%	-112
Mutations	1598	1590	0,50%	8
TOTAL	8161	8116	0,55%	45

Jeunes U14 à U18 Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	726	716	1,40%	10
Nouvelles licences	258	325	-20,62%	-67
Mutations	226	225	0,44%	1
TOTAL	1210	1266	-4,42%	-56

Foot Animation Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	10834	11210	-3,35%	-376
Nouvelles licences	5644	5872	-3,88%	-228
Mutations	1872	1745	7,28%	127
TOTAL	18350	18827	-2,53%	-477

Foot Animation Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	643	754	-14,72%	-111
Nouvelles licences	572	714	-19,89%	-142
Mutations	98	135	-27,41%	-37
TOTAL	1313	1603	-18,09%	-290

SEN FUTSAL Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	329	271	21,40%	58
Nouvelles licences	209	287	-27,18%	-78
Mutations	95	94	1,06%	1
TOTAL	633	652	-2,91%	-19

SEN FUTSAL Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	14	32	-56,25%	-18
Nouvelles licences	43	35	22,86%	8
Mutations	16	17	-5,88%	-1
TOTAL	73	84	-13,10%	-11

- **Gestion Sociale**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des problématiques liées à la situation de santé de 2 techniciens départementaux et des mesures qui seront à prendre durant leur absence.

- **Rapport statistique sur les violences et les incivilités**

Le Comité Directeur prend connaissance du rapport transmis par les instances fédérales.

Ce rapport a pour objectif de fournir aux ligues et districts une vision claire de la situation, tant au niveau national que territorial, à partir des données recueillies via les outils nationaux.

Les informations proviennent principalement de l'Observatoire des Comportements et de l'Outil de Ressenti des Arbitres. L'Observatoire des Comportements recense les incidents survenus lors des matchs amateurs (agressions physiques ou verbales, incivilités, atteintes aux biens). Ces éléments ont pour finalité de mieux comprendre les situations à risque, d'adapter les dispositifs de prévention et d'identifier les clubs ou catégories de personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement spécifique. L'Outil de Ressenti des Arbitres permet aux arbitres de signaler, après chaque match, d'éventuels comportements irrespectueux ou des situations ayant menacé leur intégrité physique. Grâce aux nombreuses remontées enregistrées chaque saison, cet outil aide à identifier les clubs, compétitions ou territoires où le climat est serein ou, au contraire, préoccupant.

[Analyse nationale du 01/07 au 30/11/2025](#)

Climat général des rencontres

- **7,1 %** des matchs présentent un **ressenti négatif**.
- **6,7 %** des matchs comportent des **comportements irrespectueux**.
- **0,9 %** des matchs génèrent une **peur pour l'intégrité physique**.

Les situations de tension existent mais restent minoritaires. Les comportements irrespectueux constituent l'essentiel des signalements. Les situations perçues comme dangereuses physiquement sont nettement plus rares.

Types d'agresseurs

- Supporters : 33,3 %
- Joueurs : 31,8 %
- Entraîneurs : 20,8 %
- Dirigeants : 14,1 %

Les incidents proviennent majoritairement de l'environnement direct du match (supporters et joueurs représentent près des deux tiers des faits). L'encadrement (entraîneurs et dirigeants) reste également impliqué de manière significative.

Catégories d'âge des agresseurs

- Seniors : 63 %
- U18 et moins : 37 %

Les incidents concernent majoritairement les compétitions seniors, même si plus d'un tiers implique des jeunes catégories, ce qui souligne un enjeu éducatif important.

Conclusion générale

Les chiffres montrent :

- Un climat globalement maîtrisé (moins de 10 % de matchs signalés négativement).
- Une prédominance des comportements irrespectueux plutôt que des violences physiques graves.
- Un rôle central des supporters et joueurs dans les incidents.
- Une problématique plus marquée chez les seniors.

Analyse LPIFF et Districts franciliens du 01/07 au 30/11/2026

Territoires	% de matchs couverts par l'Observatoire	Matchs avec ressenti négatif	Matchs avec comportement irrespectueux	Matchs avec peur pour l'intégrité	Nombre d'incidents	Catégorie la plus touchée
LPIFF	0,8%	6%	5,7%	1,2%	219	SEN G
77	0,6%	9,2%	8,8%	1,4%	24	SEN G
75	X	6,5%	5,8%	1,1%	NR	NR
78	1,3%	6,4%	5,7%	0,6%	55	SEN G
91	X	6,6%	5,8%	1,9%	NR	NR
92	0,9%	4,9%	4,5%	0,7%	24	SEN G
93	0,7%	4,3%	4,2%	1,1%	21	SEN G
94	0,1%	3,9%	3,8%	0,8%	2	SEN G
95	0,2%	4,2%	4,1%	0,5%	9	SEN G

• **Affaires financières**

Accompagnement des clubs

Après examen de la demande de renouvellement du Label Club Inclusif du club de **Brie-Est**, le Comité Directeur valide l'obtention pour la Saison 2025/2026.

Par ailleurs, le Comité Directeur rappelle aux clubs absents excusés lors de la Soirée de remise des dotations du 06/02 qu'ils ont la possibilité de prendre RDV pour venir récupérer leurs dotations au district. Un message en ce sens leur sera transmis.

Partenariats / Sponsoring / Subventions

MOVE N SEE : compte-tenu du nombre de club ayant manifesté un intérêt pour l'acquisition de matériel vidéo, le Comité Directeur valide la signature d'une convention avec cette société.

PASQUIER : le partenariat est reconduit pour cette saison suite à la proposition d'appliquer une réduction de 50% sur les produits achetés.

PO.SPORT : la signature de la convention de partenariat sera signée le 09/03/2026.

Crédit Agricole Brie Picardie : un tournoi pour les clients et conseillers sera organisé le 04 ou le 11/06/2026 sur les installations de Montry.

Devis

Master Clash : Le Comité Directeur valide le devis proposé pour l'organisation de la finale départementale eFoot du 20/03 pour un montant de 1000 €.

TECELEC : le Comité Directeur prend connaissance de l'information donnée par la société concernant l'impossibilité d'acquérir des ampoules pour les projecteurs des installations de Montry. Une discussion s'instaure entre les membres pour un passage en LED. Décision est prise de solliciter un devis comparatif et d'examiner les possibilités d'obtenir une subvention FAFA.

• **Affaires sportives**

Retour sur la Soirée du tirage des Coupes Départementales du 12/02/2026

Le Comité Directeur remercie Cédric GUILLOSO et tous les acteurs qui ont permis l'organisation de ce tirage au sort. Les retours sont très positifs même si des axes d'amélioration ont d'ores et déjà été identifiés et seront mis en œuvre lors de la prochaine édition.

Statistiques du live

- 811 personnes uniques ont rejoint le live.
- Moyenne de 66 spectateurs simultanés.
- Pic à 124 spectateurs.
- 11 mentions « J'aime ».
- Plus de 60 nouveaux abonnés gagnés.
- 227 abonnés sur YouTube à ce jour (contre 15 en septembre).

Les résultats démontrent un réel potentiel de développement et une dynamique positive autour de ce format.

[Phase Départementale eFoot 2026](#)

Celle-ci se déroulera le 20/03/2026 au siège du Crédit Agricole Brie-Picardie à Chessy au lieu du 13/03, date initialement planifiée. Le Comité Directeur décide d'octroyer un budget spécifique pour cette opération pour l'animation de la soirée, la location des consoles de jeux, les récompenses pour les vainqueurs et un moment de convivialité.

Le schéma d'organisation proposé est :

- 8 groupes de 4 joueurs > les 2 premiers sont qualifiés
- Arbre à élimination directe jusqu'à la finale

Pour les accompagnant-e-s, 2 consoles seront mises à disposition. Par ailleurs, les joueurs éliminés pourront participer à un challenge « tir au but ».

[Le Comité Directeur approuve cette organisation.](#)

[Phase Départementale Foot en Marchant](#)

Le Comité Directeur prend connaissance du schéma proposé par la FFF, à savoir, un format compétitif (Challenge National) et un format convivial (Rassemblement Loisir), tous deux destinés aux + 50 ans hommes et + 40 ans femmes, avec une phase nationale commune organisée en juin 2026 à Clairefontaine.

1) Le Challenge National – Format compétitif

- Un club ne peut s'engager que dans une seule catégorie (Opération Loisir ou Challenge).
- Phases départementales organisées par les Districts (avec classement).
- Un club qualifié par District pour la phase régionale.
- Conditions de participation :
 - Licence joueur valide (Foot Loisir, Libre, Futsal ou Foot Entreprise – Foot Santé exclue).
 - Hommes + 50 ans / Femmes + 40 ans.
 - Équipes de 8 joueurs/joueuses + 2 dirigeants ; matchs en 6 contre 6 (1 gardien + 5 joueurs).
- Calendrier :
 - Phases départementales jusqu'au 5 avril 2026.
 - Transmission du qualifié à la Ligue le 6 avril 2026.
 - Phase régionale : 18 avril 2026 (matin) au Campus – Domaine de Morfondé.
 - Phase nationale : 20 et 21 juin 2026 au CNF Clairefontaine, avec 14 équipes.

2) Le Rassemblement Loisir – Format non compétitif

- Un club ne peut participer qu'à une seule catégorie nationale (Loisir ou Challenge).
- Aucune compétition, priorité à l'état d'esprit et au partage.

- Les Districts proposent un club selon leurs propres critères (ex. : implication dans les actions du District, développement du Foot en marchant ou du sport santé).
- Transmission des clubs à la Ligue avant le 30 avril 2026, puis tirage au sort.
- Phase nationale : 20 et 21 juin 2026 au CNF Clairefontaine (13 équipes) avec :
 - Activités Foot en Marchant
 - Partages d'expériences
 - Approche Challenge National PEF

Le Comité Directeur demande à la Commission Nouvelles Pratiques de proposer un schéma d'organisation facilement opérationnel, compte-tenu du temps imparti.

Fillofustal – U8/U9 + non-licenciées

Cette opération se déroulera le 21/03/2026 au Gymnase Albert CAMUS à MEAUX entre 10.30 et 14.00.

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Dimitri MAVINDI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. **Transmis à la Présidente de la Commission pour avis.**

Serge BAKEK : reprise de la candidature pour intégrer la Commission de Discipline. **Après échange téléphonique avec le Secrétaire Général, compte-tenu de l'effectif actuel présent au sein de la Commission concernée, le Comité Directeur décide de conserver la candidature en vivier.**

Cynthia BELLEGARDE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. **Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.**

Reprise des dossiers

Morgan BARBE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique et la Commission d'Organisation des Compétitions. **Après échange téléphonique avec le Secrétaire Général et considérant les informations données, le Comité Directeur décide de ne pas donner suite à la candidature à ce stade.**

Massama CAMARA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. **Après avis du Président de la Commission Technique, le Comité Directeur valide la candidature.**

Mathieu TOXE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. **Après avis du Président de la Commission Technique, le Comité Directeur valide la candidature.**

Benjamin ACHEAMFOUR KWADWO : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. **Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.**

CDPME

Jean-François DIDIER informe le Comité Directeur que 37 matchs ont été gérés par la commission depuis le début de la saison, 32 déclarés « sensible » et 20 transmis à la Cellule de Veille.

Formation des Référents Sécurité

Jean-François DIDIER indique que la 2^{ème} réunion de cette formation se tiendra le 25/03 au Mée sur Seine et que la 1^{ère} réunion à Montry a recensé 27 personnes présentes.

Rappel : au vu **du caractère très important de cette action régionale**, une amende financière sera appliquée en cas d'absence.

Permanence du WE

Le Comité Directeur échange sur l'organisation des permanences du WE, notamment sur les procédures à suivre lorsque des informations arrivent après la fermeture du district.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

03/02/2026 : CNOSF. Conciliation.

10/02/2026 : CDOS. Lutte contre les violences et les incivilités.

15/02/2026 : Association HANDIVERT. Tournoi annuel le 20/06/2026.

LPIFF

04/02/2026 : réunion CTD-DAP du 19/02/2026.

04/02/2026 : étude Foot Féminin EFF.

10/02/2026 : formation des formateurs « Tout Terrain ».

FFF/LFA

30/01/2026 : rapport statistique sur les violences et les incivilités.

11/02/2026 : plan 500 000 licenciées.

12/02/2026 : appel à candidatures pour finales FUTNET.

12/02/2026 : réforme de la facturation électronique.

13/02/2026 : Séminaire National "Place de la femme dans le football" - 11 avril 2026

Clubs

06/02/2026 : SNIE FC. Arrêt du club.

07/02/2026 : DAMMARIE FC. Label.

6. Comptabilité

En l'absence de Gérard VIVES, Jean-Paul PEYRIN informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Rapprochement bancaire : celui-ci est à jours.

Pilotage Budget : l'estimation a été faite par rapport au Budget Prévisionnel du début de saison 2025/2026.

Pour information, la totalité de la provision « Aide aux Clubs », soit 90 000 € a été utilisée. En revanche, la provision « Travaux » de 65 000 € a été très peu utilisée pour le moment. Des devis sont en cours pour prévoir les travaux nécessaires sur les deux sites.

CHARGES : - **5,08 %** par rapport aux Charges Prévisionnelles du début de saison 2025/2026.

- Achats Équipements et Récompenses : ces dépenses vont certainement dépasser la prévision.
- Energie : conforme aux prévisions.
- Les frais prévus pour la JND, le projet des parrainages délégués et arbitres, mais aussi les frais kilométriques concernant les caméras embarquées, nécessitent de réajuster légèrement la ligne comptable.
- Les achats de la sono et du nouveau véhicule Opel, seront passés en immobilisation et donc lissés sur plusieurs années.

PRODUITS : + **0,57 %** par rapport aux Produits Prévisionnels du début de saison 2025/2026.

- Suite à la baisse des Licencié(e)s depuis le début de saison, un réajustement des produits a été fait pour 47 500 licencié(e)s.
- Amendes Absences aux AG : celles-ci sont en baisse par rapport à la saison dernière.
- Formations : en très nette baisse par rapport à la saison dernière.

En conclusion, l'analyse démontre une situation légèrement excédentaire à date. Toutefois, la vigilance reste de mise jusqu'à la fin de saison.

7. Technique

En l'absence de Abou KARAMOKO, Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Parcours et compétitions

- Phase finale du parcours de sélection départemental U13F pour l'INF Clairefontaine.
- Rappel : 1er tour régional INF U13G le 26 février (40 joueurs concernés).
- Défaite en U14G (3-0 contre le district 91), mais bilan global positif.
- Prochaines échéances :
 - o Interdistrict : 5 mars 2026
 - o Déplacement U16G à Auxerre : 25 février 2026
 - o Festival U13 : 28 mars 2026
 - o Accueil de plus de 40 équipes U12G pendant les vacances

Projets et développement

Mise en place envisagée d'un challenge régional U9 (foot à 5) dès la saison prochaine.

Travaux en cours de la commission technique :

- Sensibilisation aux violences physiques (prévention et comportements)
- Création d'une fiche d'identification des jeunes talents pour améliorer leur suivi territorial

Organisation et événements

Conférence sur l'analyse vidéo prévue le 27 février (besoin de collation pour les participants).

Formation CFI organisée avec encadrement technique et commissaires.

Tournoi des sections envisagé fin mai (date à confirmer selon consensus).

Points clés

Période dense avec de nombreuses compétitions et actions techniques.

Accent mis sur la détection, la formation et la structuration des jeunes joueurs.

Volonté de renforcer à la fois la performance sportive et les aspects éducatifs.

8. Arbitrage

Philippe COLLOT, en l'absence du Président de la CDA, aborde les points, ci-après.

Formateur N1 en arbitrage.

Formation N2 en arbitrage (TVC).

Désignation des candidats mineurs arbitres FUTSAL.

9. Questions diverses / Tour de table

Christiane CAU : indique qu'elle va relancer les demandes de disponibilités pour les permanences.

Bernard MARMION : évoque l'installation des tribunes sur le terrain de Montry.

Monique MACHO : signale un problème de blocage de la fermeture automatique du portail au Mée.

Jean-Paul PEYRIN : revient sur la dernière réunion de la Commission Technique pour regretter l'absence récurrente et la non-implication d'une majorité de commissaires. Il précise, néanmoins, que deux nouveaux

membres étaient présents. Il regrette d'autant plus les absences que le programme élaboré par Abou KARAMOKO était particulièrement intéressant. [Après un échange entre les participants, le Comité Directeur portera un regard très attentif en fin de saison sur la présence des commissaires lors des réunions et en tirera les conséquences au moment de renommer la Commission Technique.](#)

Frankie MESSAOUD : s'inquiète des conditions météorologiques qui ont engendré de nombreux reports, notamment sur les installations en herbe de notre territoire. [Le Directeur Administratif confirme que les calendriers seront très tendus avant la clôture des championnats.](#)

Jean-Marie RENAUD : Informe le Comité Directeur qu'il sera présent à l'assemblée générale du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA 77).

Fin de la réunion : **21h15.**

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 11/03/2026 en visioconférence.

Comité Directeur : 26/03/2026 à Montry.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 11/03/2026 - 19h30 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER – Cédric GUILLOSO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD -
Ludovic VANTYGHEM – Gérard VIVES.

Excusée : Monique MACHO.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK.

1. Protocole de lutte contre les violences et les incivilités

Philippe COLLOT informe le Bureau que la reconduction du Protocole avec la Préfecture – le SDJES – Les Procureurs de MEAUX – MELUN – FONTAINEBLEAU sera signé le 27/03/2026 en soirée à la Préfecture de Seine et Marne.

Le Bureau demande au Directeur Administratif de transmettre une invitation à tous les clubs avec une confirmation de participation, dès réception de l'horaire officiel.

2. Campagne « Jouons du bon côté » - Lutte contre les violences et incivilités

La Campagne a débuté le 26/02/2026. Des kits ont été transmis au début du mois de mars aux clubs et aux districts. Ils comprennent des affiches, des outils pédagogiques, des propositions d'actions à conduire sur la thématique et des bâches « Jouons du bon côté ». Ces dernières seront à dispatcher auprès des clubs, alors que les premiers éléments sont adressés directement.

Le Bureau demande au Directeur Administratif de prévoir la répartition et d'organiser un dispatching.

3. Affaires Financières

[Dotations 2026](#)

Le Bureau confirme les dispositions reprises dans l'invitation transmises aux clubs pour la soirée de remise des dotations du 06/02/2026, à savoir, que les clubs **absents non excusés** n'ont plus la possibilité de récupérer les équipements fournis. Ces derniers sont rebasculés vers d'autres opérations d'accompagnement.

[Campagne ANS 2026](#)

La réunion de lancement de la Campagne 2026 aura lieu le mardi 17/03/2026 à 11.00 en visioconférence. Christine PARCET et Nicolas MAKSYMIUK y assisteront.

[Clubs débiteurs à date](#)

Philippe COLLOT fait un point de situation sur les clubs toujours débiteurs, à date. Il détaille les prochaines étapes qui vont suivre.

[Devis](#)

Le Bureau valide le devis présenté par EKINSPORT pour l'acquisition de textiles dans le cadre de l'opération Délégué Ambassadeur / Arbitre Ambassadeur pour un montant de 1271,40 €.

[Prestataire téléphonie / internet](#)

Gérard VIVES sollicite l'avis du Bureau vis-à-vis du contrat téléphonie / internet qui arrive à terme en fin d'année avec le prestataire WITEL, compte-tenu de la durée contractuelle du préavis. Décision est prise de faire préparer un courrier de résiliation.

4. Affaires Administratives

[Cellule de Veille](#)

Le Directeur Administratif informe le Bureau d'une nouvelle demande du SDJES concernant le retour des clubs lors des rencontres déclarées sensibles à la Cellule de Veille. Afin de répondre à la sollicitation, le Bureau propose d'établir une fiche spécifique qui serait transmise aux clubs concernés en même temps que les modalités d'organisation du match ayant fait l'objet d'une déclaration à la Cellule de Veille. Puis, lesdits clubs auraient à adresser au district le document (via un lien informatique pour plus de simplicité) à l'issue de la rencontre.

Compte-tenu des enjeux vis-à-vis des autorités et de la nécessité d'avoir un respect sans faille de la procédure, considérant que la mention apparaît déjà sur tous les PV de la CDPME mais que force est de constater que le retour n'est pas effectué, le Bureau proposera au Comité Directeur d'amender les clubs en infraction.

[Procédure Certification CFI](#)

Le Bureau prend connaissance du rappel de l'IR2F concernant le fichier à transmettre lors de chaque certification et les modalités d'amortissement du document.

Il demande au Directeur Administratif d'informer les personnes concernées et de veiller à la bonne application des consignes.

[Dispositif Service Civique](#)

Philippe COLLOT rappelle au Bureau les conséquences sur les contrats SC 2025 de la validation tardive du budget de l'état.

Puis, il informe des nouveaux écarts constatés dans le respect des critères et obligations par certains clubs, ce qui met en risque l'agrément collectif porté par le district depuis des années. Après échange entre tous les membres, décision est prise de transmettre un courrier à tous les clubs bénéficiant du dispositif rappelant les manquements constatés dans le respect des obligations et les conséquences à venir lors de la prochaine Campagne 2026.

[Accès à la fonction de délégué](#)

Le Bureau prend connaissance des demandes, ci-après.

Bruno DEBRESNE : sollicite des informations pour l'accès à la fonction de délégué. Le Secrétaire Général prendra contact avec l'intéressé.

Fabrice BRIN : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Christine DOMINGOS : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Enzo BOUEMBO : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Sihem GAMZI : fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué.

Le Bureau transmet les candidatures au Président de la Commission des Délégués pour examen et avis.

Jonathan GOULE : a fait acte de candidature pour accéder à la fonction de délégué. Après avoir pris connaissance de l'avis du Président de la Commission des délégués, le Bureau valide la candidature, sous réserve du retour du contrôle d'honorabilité.

[Sécurité informatique](#)

Le Bureau prend connaissance de la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des mots de passe Windows, à compter du 10/03/2026. Demande au Directeur Administratif de rappeler l'information à tous les utilisateurs potentiels.

5. Affaires sportives

[École Féminine de Football](#)

Dans le cadre de l'objectif « 500 000 licenciées féminines », la FFF souhaite que chaque district identifie des clubs qui auraient un potentiel pour :

- Créer une école féminine
- Renforcer une école existante

Compte-tenu de son nombre de licenciés, le District 77 doit identifier 20 clubs avec un minimum de 50% de créations.

Après examen de la situation, le Bureau décide de solliciter l'Équipe Technique Départementale afin d'approfondir les critères de sélection.

[Critérium U15 à 8](#)

Le Bureau prend connaissance d'une demande d'intégration du club de CS MOUROUX au Critérium U15 à 8, suite au forfait général de son équipe U14. Le Bureau valide la demande afin de permettre aux joueurs de poursuivre une pratique.

[Finale Départementale FUTNET du 02/03/2026](#)

Le Bureau remercie Laurent HERPE pour l'organisation de cette manifestation et le compte-rendu transmis. 6 équipes ont participé dans une très belle ambiance et une finale de très haut niveau. Félicitations à l'équipe d'EMERAINVILLE pour sa qualification à la Phase Régionale. A noter la volonté forte de 3 clubs de développer une section « à part entière » au sein de leur structure.

[Invitation DOM-TOM CUP 2026](#)

Philippe COLLOT informe le Bureau de l'invitation officielle reçue pour ce tournoi, qui se déroulera le 28/06/2026 à BONNEUIL (94). Il indique avoir sollicité l'Équipe Technique Départementale pour examen de la faisabilité de répondre favorablement à cette invitation.

[Échange de trio arbitral avec les districts 92 - 94 et 75](#)

Le Bureau prend connaissance du projet des CDA(s) concernées et des propositions de planification suivantes :

- 14/03 = désignation d'un trio 77 dans le district 75
- 29/03 = désignation d'un trio 77 dans le district 92
- 05/04 = désignation d'un trio 75 dans le district 77
- 12/04 = désignation d'un trio 92 dans le district 77
- Les dates avec le district 94 restent à déterminer

Le Bureau salue et valide cette initiative enrichissante, sous réserve de l'accord des autres districts concernés.

6. Divers

[Conseiller en développement associatif](#)

Le Bureau prend connaissance du déploiement proposé par la FFF de ces postes, de la fiche de mission correspondante et de la possible prise en charge financière. Une analyse sera effectuée le plus rapidement possible afin d'examiner les possibilités de mise en œuvre au District.

[Parloir Foot](#)

Ludovic VANTYGHEM informe le Bureau d'une demande du CDOS 77 de pouvoir diriger une animation football avec des enfants de détenus le 24/06/2026. L'Équipe Technique Départementale examine la faisabilité de répondre favorablement à cette demande, notamment en termes de disponibilité.

[Gestion Sociale](#)

Utilisation du CTA : dans l'attente du recrutement d'un 2^{ème} CTRA au sein de la LPIFF, Philippe COLLOT informe le Bureau que le District a validé 2 interventions par mois au sein de la Section Arbitrage de Meaux.

Formation de formateur d'arbitre N2 : Thomas VENANT-CABASSET participera à la Session organisée à Dijon du 20 au 22/03 prochain.

Ludovic VANTYGHEM informe le Bureau des modalités de départ d'Audrey MARMION, pour donner suite à sa démission. Par ailleurs, il développe l'organisation prévue pour assurer sa succession le plus rapidement possible, tout en intégrant une évolution des missions. Il précise les situations individuelles au sein de l'Équipe Technique Départementale, les mesures prises pour pallier aux différentes absences et effectue un point de situation sur les demandes de formation.

[Questions diverses](#)

Ludovic VANTYGHEM : informe de la prochaine tenue de l'Assemblée Générale du CDOS le 28/03/2026.

Jean-François DIDIER : revient sur les rencontres traitées par la CDPME pour le WE à venir et sur la nécessité de prévoir 2 boîtiers supplémentaires pour les caméras embarquées.

Cédric GUILLOSO : sollicite des précisions concernant la Finale Départementale e-Foot du 20/03/2026.

Jean-Marie RENAUD : informe de la tenue de l'Assemblée Générale du CDMJSEA le 28/02 dernier et de la cérémonie de mise à l'honneur du Président du club de BOMBON (40 ans au service du football départemental), à laquelle il assistait le 6/03 en tant que représentant du District.

Fin de la réunion : **21 h 05.**

Président de Séance : **Philippe COLLOT.**

Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER.**



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 01 avril 2026

[Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS](#)

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

Match 53540441

**Lognes 1 – Claye Souilly 2
SENIORS D1 du 22/03/2026**

Match 53542003

**St Mard 1 – Magny 2
SENIORS D3B du 22/03/2026**

Match 54938975

**Roissy 31 – Ozoir 32
VETERANS D1 du 22/03/2026**

Match 53545256

**MCG 31 – St Souplets 31
VETERANS D2A du 22/03/2026**

Match 53549955

**Cesson 21 – Vaires 21
U18 D1 du 22/03/2026**

Match 53550306

**Ent. CSD/Othis/St Pat. 21 – Quincy 21
U18 D2A du 22/03/2026**

Match 53550127

**MCG 21 – Vaires 77 22
U16 D28 du 22/03/2026**

Match 53622666
US Vaires – Pays de Fontainebleau 22
U14 D1 du 21/03/2026

Match 53622667
Chelles 21 – Le Mee 21
U14 D1 du 22/03/2026

Match 54706068
Marles – Saint Thibault
U14 D4 du 21/03/2026

Match 54706557
Vaux Rochette 22 – Gatinais Vlg 22
U14 D4F du 21/03/2026

Match 54748669
CJA 2 – Fertoise 1
SENIORS FUTSAL D2A du 22/03/2026

Match 53545425
Dammarie 31 – Lesigny 32
VETERANS D2C du 15/02/2026

REPRISE DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION

Match 55128405
Le Mee – Cesson
Criterium U11 du 17/01/2026

REOUVERTURE DE DOSSIER

Match 53542535
Bois le Roi 1 – Lesigny 1
SENIORS D3E du 22/03/2026

CHAMPIONNAT

Match 53541038
Pontault Portg. 1 – St Thibault 1
SENIORS D2B du 29/03/2026

Match 53542482
Bois le Roi 1 – Nandy 1
SENIORS D3E du 29/03/2026

Match 53544269
Hericy 5 – Thorigny 5
CDM D1 du 29/03/2026

Match 53549271
Montereau 21 – Claye Souilly 22
U18 D1 du 29/03/2026

Match 53549273
Vaires 21 – Bussy 21
U18 D1 du 29/03/2026

Match 53549274
MCG 21 – Fontainebleau 21
U18 D1 du 29/03/2026

Match 53549919
Savigny 21 – Briard 21
U16 D1 du 29/03/2026

Match 53550207
Moret 21 – Ponthierry 21
U16 D2C du 29/03/2026

Match 54696649
Melun 23 – Val Yerres Fontenay 21
U16 D3D du 29/03/2026

Match 54706433
Senart 24 – Nangis 21
U14 D4E du 28/03/2026

Match 55568150
Vaires 77 31 – Fontenay 31
VETERANS Coupe 77 du 29/03/2026

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 55512938
Torcy 35 – Cosmo 77 35
45 ANS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 53550124
Mormant 21 – RFC 22
U16 D2B du 15/03/2026



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 31 mars 2026

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Gilles TANNIER

Présents : Isabelle CHILARD – Jean-Paul PEYRIN – Ludovic VANTYGHM

MATCH 53544225

VAUX ROCHETTE 5 – BOMBONNAISE 5

CDM D1 DU 01/02/2026

Appel du club de l'AS BOMBONNAISE du 20 Février d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 17.02.2026 (publiée dans le journal officiel N° 405 du 20 Février 2026) rappelée ci-après :

Réclamation d'après-match du club de BOMBONNAISE en date du 01/02/2026, concernant la qualification/la participation des joueurs de l'équipe de VAUX ROCHETTE, M. Paul AFEI et M. Zakaria SAIFA susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de VAUX ROCHETTE n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre confirme qu'aucune réserve d'avant match n'a été déposée

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur AFEI Paul a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2^{ème} récidive par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2026 avec date d'effet au 26/01/2026, décision publiée sur FootClubs le 23/01/2026 et non contestée,

Considérant qu'entre le 26/01/2026 (date d'effet de la sanction) et le 01/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe VAUX ROCHETTE 5 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que le joueur SAIFA Zakaria a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2^{ème} récidive par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2026 avec date d'effet au 26/01/2026, décision publiée sur FootClubs le 23/01/2026 et non contestée,

Considérant qu'entre le 26/01/2026 (date d'effet de la sanction) et le 01/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe VAUX ROCHETTE 5 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAUX ROCHETTE 5, l'équipe de BOMBONNAISE 5 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre,

De plus la Commission inflige aux joueurs supra un match de suspension à compter du 23/02/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'AS BOMBONNAISE du 25 janvier 2026 pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Prenant en compte l'absence excusée, par mail du 27 mars, de M. TAYA Jean-Pierre, arbitre officiel de la rencontre et la réception de son rapport,

Regrettant l'absence non excusée du représentant du club de **VAUX LE PENIL LA ROCHETTE** régulièrement convoqué,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de BOMBONNAISE 5 :

- M. COULON Olivier (Dirigeant Représentant du club)
- M. VERGUCHT Maé (Capitaine lors du match)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que M. COULON Olivier, dirigeant du club de l'AS BOMBONNAISE, revient sur le fait que l'arbitre officiel du match aurait dit que cela ne sert à rien de poser la réserve alors qu'ils étaient sûrs de leur fait et que les deux joueurs étaient suspendus.

Considérant que dans son courrier l'arbitre du match a complété son premier rapport en stipulant : « Ce dimanche matin soit Mr LEGROS Lucien dirigeant, soit Mr VERGUCHT Maé capitaine est venu à mon vestiaire me poser la question suivante : est-ce qu'un joueur suspendu apparaît-il sur la FMI le jour du match ?

J'ai répondu qu'en principe si la FMI est à jour, il n'y a pas eu de bug le joueur ne devrait figurer ce jour de match mais je peux me tromper. Puis j'ai donné les consignes du match et signatures des 2 capitaines à ce moment-là je demande s'il y a une réserve d'avant match, Mr VERGUCHT Maé n'a pas demandé à poser une réserve. A la fin du match il n'y pas eu de réserve, ni d'observation d'après match de la part des dirigeants de la Bombonnaise AS »,

Considérant qu'en référence aux Règlements Généraux de la FFF, la déclaration d'un arbitre officiel prime en cas de désaccord avec les déclarations du club (éducateurs, joueurs, etc.).

Considérant que le club de l'AS BOMBONNAISE estime que la décision de première instance, d'avoir déclaré que « l'équipe de BOMBONNAISE 5 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre » est très pénalisante pour le club,

Considérant que le club de BOMBONNAISE a fait une réclamation d'après match en date du 01/02/2026, concernant la qualification/la participation des joueurs de l'équipe de VAUX ROCHETTE, M. AFEI Paul et M. SAIFA Zakaria susceptibles d'être suspendus lors de la rencontre

Considérant que l'article 30 ter. des RSG stipule que « Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et **prévaut**, avant l'homologation du match, en cas : d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu... »

Considérant qu'au regard des dispositions de l'article précité, une procédure d'évocation aurait dû être engagée par la Commission de première instance du District à l'encontre des joueurs du club de VAUX ROCHETTE, M. AFEI Paul et M. SAIFA Zakaria, susceptibles d'être en état de suspension lors de la rencontre concernée ; qu'il appartient dès lors à la **Commission d'Appel de se saisir de cette évocation**,

Considérant que le joueur AFEI Paul a été sanctionné d'un match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2026 avec date d'effet fixée au 26/01/2026, que cette décision, publiée sur FootClubs le 23/01/2026, n'a fait l'objet d'aucune contestation,

Considérant qu'entre le 26/01/2026, date d'effet de la sanction, et le 01/02/2026 date de la rencontre objet du présent dossier, l'équipe CDM de VAUX ROCHETTE 5 n'a disputé aucune rencontre officielle,

Considérant que le joueur susmentionné figure sur la feuille de match informatisée de la rencontre en rubrique,

Considérant que le joueur SAIFA Zakaria a été sanctionné d'un match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2026 avec date d'effet fixée au 26/01/2026, que cette décision publiée sur FootClubs le 23/01/2026, n'a fait l'objet d'aucune contestation,

Considérant qu'entre le 26/01/2026 date d'effet de la sanction, et le 01/02/2026 date de la rencontre objet du présent dossier, l'équipe CDM de VAUX ROCHETTE 5 n'a disputé aucune rencontre officielle,

Considérant que le joueur susmentionné figure sur la feuille de match informatisée de la rencontre en rubrique,

Considérant que dans les RSG du District de Seine et Marne de Football, l'article 30 ter. - Évocation par la Commission, en cas : « d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, la sanction est match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain de match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés »

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision rendue en première instance et donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAUX ROCHETTE 5, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de BOMBONNAISE 5

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE : 64 €



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 01 avril 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),**
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,**
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,**

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54687790 LOING FCI 31 – AMICALE MONTEREAU AS 31 – VETERANS D4C du 05/04/2026 à 09h30

La Commission,

Considérant que lors du match du 08/02/2026 des incidents se sont déroulés,

Considérant que le dossier a été traité en Commission de Discipline qui a pris des sanctions disciplinaires,

Considérant qu'il a été fait appel de ces décisions,

Considérant que la Commission d'Appel Disciplinaire a donné match à rejouer avec désignation d'officiels,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Décide et demande :

- **Confirme la décision et la désignation effectuée en la jugeant suffisante.**

Match n° 53549264 BUSSY ST GEORGES FC 21 – MITRY COMPANS GOELLY 21 – U18 D1 du 05/04/2026 à 14h00

La Commission,

Considérant que la rencontre a été traité par la CDPME dans son PV du 18/02/2026,

Considérant qu'il convient de reprendre les mêmes éléments de traitement, à savoir,

Considérant après échange avec les Présidents des deux clubs qu'ils confirment que les mesures proposées leurs conviennent,

Considérant que le dossier a été traité par la Commission de Discipline et qu'une sanction importante a été prise,

Considérant l'enjeu de la rencontre,

Considérant qu'il a été désigné un (1) Arbitre officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

Décide et demande :

- **La désignation de deux (2) Arbitres assistants officiel, pour être en configuration identique à la première décision, à la charge du club de MITRY COMPANS GOELLY,**
- **Au club de BUSSY ST GEORGES FC d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de BUSSY ST GEORGES FC d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**

- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.

Match n° 55568179 MELUN FC 1 – MEAUX ACADEMY CS 1 – U15 COUPE 77 du 04/04/2026 à 15h30

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de MEAUX ACADEMY CS,

Considérant que dans sa déclaration le club de MEAUX ACADEMY CS fait état d'une altercation entre des joueurs lors du dernier match de championnat,

Considérant qu'il est également mentionné dans la déclaration que des menaces ont été proférées concernant la rencontre en objet,

Considérant après échange avec le Référent Programme Educatif Fédéral du club de MELUN FC, Monsieur HUDRY Vincent, en charge de la gestion des rencontres, que celui-ci fera le nécessaire pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il sera désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de renforcer la sécurisation de la rencontre,

Décide et demande :

- **Que les arbitres désignés soient des adultes,**
- **La désignation de deux (2) Arbitres assistants officiel à la charge du club de MEAUX ACADEMY CS,**
- **Au club de MELUN FC d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de MELUN FC d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence,**
- **De déclarer la rencontre à la cellule de veille.**



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 31 mars 2026

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

MATCH 53541019

**OZOIR FC 77 2 – COUNTRY ACADEMIE 1
SENIORS D2B DU 22/03/2026**

Réclamation d'après match du club de OZOIR FC 77 en date du 22/03/2026, concernant la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club COUNTRY ACADEMIE, pour le motif suivant : ~~sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.~~ **A inscrit sur la FMI 2 joueurs mutés alors qu'elle n'a droit a aucun muté en équipe Senior**

La Commission en informe le club de COUNTRY ACADEMIE et demande ses observations pour le 06/04/2026

MATCH 53540848

**QUINCY V. 1 – VAIRES 1
SENIORS D2A DU 15/03/2026**

Demande d'évocation du club de **QUINCY VOISINS** en date du 31/03/2026, concernant M. NKOUNDJA MBONG Yasid de VAIRES, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de VAIRES et demande ses observations pour le 06/04/2026

MATCH 53549256

**CHELLES 21 – AVONNAISE 21
U18 D1 DU 22/03/2026**

Demande d'évocation du club de **AVONNAISE** en date du 29/03/2026, concernant le joueur M. ABASSI Mohamed de CHELLES, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de CHELLES et demande ses observations pour le 06/04/2026

MATCH 55274438

**BRIE EST FC 1 – ESBLY 2
Criterium U15 à 8 Poule A DU 28/03/2026**

Courriel en date du 30/03/2026 du club de BRIE EST, indiquant que l'équipe d'ESBLY s'est présentée sans son entraîneur ce qui n'a pas permis de faire la FMI

La Commission demande ses observations au club d'ESBLY pour le 06/04/2026

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 53550125
CHELLES 21 – GRETZ TOURNAN 22
U16 D2B DU 15/03/2026

Demande d'évocation du club de **ROISSY FC** en date du 23/03/2026, concernant le joueur M. BAMBA Cameron de CHELLES, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre
Considérant que le club de CHELLES a transmis ses observations dans les délais impartis

MATCH 54681548
COULOMMIERS 2 – VFFA77 3
SENIOR D4B DU 22/03/2026

Demande d'évocation du club de VFFA77 en date du 24/03/2026, concernant le joueur M. NGONDA LENGI Rodney de COULOMMIERS, inscrit le même jour sur les FMI des matchs Seniors D4 et Seniors D2
Considérant que le club de COULOMMIERS a transmis ses observations dans les délais impartis

MATCH 53548393
FONTAINEBLEAU 23 – BOIS LE ROI 21
U14 D3C du 21/03/2026

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/03/2026, concernant le joueur PAOLINI Mylan, susceptible d'avoir participé à la rencontre en lieu et place du joueur M CAMUS GIAIME Gabriel de BOIS LE ROI
Considérant que le club de BOIS LE ROI a transmis ses observations dans les délais impartis

MATCH 54748464
VILLEPARISIS USM 1 – MFS 1
SENIORS D2 FUTSAL DU 27/03/2026

Réserves du club de VILLEPARISIS USM, portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club MFS au motif que des joueurs à savoir Lionel PASCHAL (licence 2548260047), Omar TAITOUS (licence 2543533602), Moussa COULIBALY (licence 2546460242), Charaf Eddine CHEBCHOUB (licence 2548240157), Yssihaka DIAKITE (licence 2368049942) ont participé au dernier match de leur équipe supérieure qui se jouait le mercredi 25 mars 2026. L'équipe MFS 1 ne jouant pas le même jour ou le lendemain

MATCH 54704459
BRIE FC 1 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT 1
U15 D2A DU 28/03/2026

Réserves du club de BRIE FC, concernant la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENT CSD/OTHIS/ST PATHUS, concernant le nombre de mutés inscrits sur la feuille de match

MATCH 54696649
MELUN FC 23 – VAL DE L'YERRES-FONTENAY 21
U16 D3D DU 29/03/2026

Réserves du club de VAL DE L'YERRES, concernant :

1. La participation à 2 rencontres en moins de 48H
2. La participation en équipe inférieure de plus de 2 joueurs ayant disputé plus de 10 matchs en équipe supérieure

Rapport du délégué officiel confirmant que les réserves d'avant match émanaient du club de Val de l'Yerres et non du club de Melun FC

DOSSIER TRANSMIS PAR LA
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
EN COURS D'EXAMEN

MATCH 53622661
MEAUX CS 22 – CHELLES 21
U14 D1 DU 15/03/2026

« Score transmis par le club de Meaux CS : 2-0

16/03/2026 – 1er Courriel du club de Meaux CS nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

16/03/2026 – 2e Courriel du club de Meaux, avec en pièce jointe une feuille de match papier, celle-ci étant incomplète, la partie du club de Chelles n'étant pas remplie

Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

16/03/2026 – 3e Courriel du club de Meaux avec photos des joueurs composant les 2 équipes

18/03/2026 - réception du rapport du délégué officiel, indiquant le score 2 – 0 ainsi que les faits disciplinaires

19/03/2026 – réception des photos des joueurs composant les 2 équipes transmis par le délégué officiel

Considérant que le club de Meaux CS a transmis les éléments demandés

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements »

La Commission demande au club de CHELLES de bien vouloir confirmer le score de la rencontre pour le 30/03/2026

MATCH 53547952
PONTHIERRY 21 – MORMANT FC 21
U14 D2C DU 14/03/2026

Score transmis par le club de Ponthierry ainsi que l'arbitre officiel : 2 -0

17/03/2026 – Courriel du club de Ponthierry nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

Dans cette situation, La Commission demande au club de Ponthierry donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Considérant que les documents demandés n'ont pas été transmis.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

MATCH 54687800
OL LOING 31 – LE MEE 32
VETERANS D4C DU 15/03/2026

Score transmis par le club de Ol Loing : 10-2

17/03/2026 – Courriel du club de Ol Loing nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise

Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

Dans cette situation, La Commission demande au club de Ol Loing donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Considérant que dans son courriel du 17/03/2026, le club de Ol Loing indique qu'aucune photo n'a été prise.
Considérant que le club de Le Mée a transmis le 25/03/2026 une feuille de match papier rempli par les 2 équipes.
Considérant que les documents demandés n'ont pas été transmis.
Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

TOURNOIS **EN COURS D'EXAMEN**

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

BRIE FC

Tournoi U6-U7 du 09 mai 2026

Tournoi U10 du 30 mai 2026

CESSON VSD

-Tournoi U7 du 02 mai 2026

-Tournoi U8 du 02 mai 2026

ASM FERTOISE

Tournoi U8 du 30 mai 2026

Tournoi U9 du 31 mai 2026

Tournoi U10 du 30 mai 2026

Tournoi U11 du 30 mai 2026

Tournoi U12 du 31 mai 2026

Tournoi U13 du 31 mai 2026

FONTAINEBLEAU

Tournoi U8 du 06 juin 2026

Tournoi U9 du 06 juin 2026

Tournoi U10 du 06 juin 2026

Tournoi U11 du 06 juin 2026

JOUY YVRON ES

Tournoi U6-U7 du 30 mai 2026

Tournoi U8-U9 du 30 mai 2026

Tournoi U10-U11 du 30 mai 2026



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 30 mars 2026

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GENTILS

Présents : Ms., Sébastien PICCA, Jean-Marie RENAUD (CD), M. OFFREDI Jean-Claude

Absente excusée : Mme Monique MACHO

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55124993	29/03/26	CRIT FEMININ U15	Poule C VARENNES FC 1	EFPPF 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55128107	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule A	LOGNES US 31	NOISIL FA 31
55128222	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 31	BRIE FC 31
55128224	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE FC 31	ST THIBAULT FC 31
55128283	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule D	LOGNES US 32	NOISIEL GA 32
55128372	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule F	MITRY COMPANS GOELLY 32	BRIE FC 32
55128374	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule F	VAL D'EUROPE FC 32	ST THIBAULT FC 32
55128773	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule H	COULOMMIERS BRIE F 31	CRECY FC 31
55129091	21/03/26	CRIT U9 EXC	Poule L	COULOMMIERS BRIE F 32	CRECY FC 32
55129665	21/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule E	FCLPV 21	LAGNY MESSAGERS 23
55129694	21/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule F	FRAT ESBLY 21	COULOMMIERS BRIE F 22
55129836	21/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule I	US VAIRES FC 23	VILLEPARISIS USM 23
55129867	21/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule J	BRIE FC 22	MAGNY LE HONGRE 21
55130016	21/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule N	COMBS LA VILLE 21	LIEUSAIN AS 21
55130815	21/03/26	CRIT U10 EXC	Poule F	NOISIEL FA 21	BUISSY ST GEORGES 21
55130892	21/03/26	CRIT U10 EXC	Poule G	ST THIBAULT FC 21	COURTRY FC 21
55127147	21/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4	BREUILLOISE AS 1
55127315	21/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule F	EMERAINVILLE FC 1	MAGNY LE HONGRE FC
55127344	21/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule G	PONTAULT COMB PORT 1	BUSSY ST GEORGES 2
55127373	21/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule H	CHAMPS FFC 2	THORIGNY FC 2

55127374	21/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule H	PONTAULT COM PORT 2	BUSSY ST GEORGES 3
55130787	21/03/26	CRIT U11 EXC	Poule G	ST THIBAULT FC 1	CRECY FC 1X
55123560	21/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule D	LOGNES US 22	US TORCY 23
55123619	21/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule F	ST PATHUS OISSERY 21	F.C.C.N 21
55124006	21/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule J	SERVON FC 21	CESSON VSD 21
55124036	21/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule K	SERVON FC 22	CESSON VSD 22
55124401	21/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 22	PAYS FONTAINEBLEAU 23
55122739	21/03/26	CRIT U12 EXC	Poule E	ST THIBAULT FC 21	VILLENNOY AC 21
55125552	21/03/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule F	MAGNY LE HONGRE FC 1	LAGNY MESSAGERS 1
55126070	21/03/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule M	FONTENAY TRESIGNY 1	MARLES AC 1
55162679	21/03/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule N	FONTENAY TRESIGNY 2	MARLES AC 2
55126268	21/03/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule P	FC VILLIERS ST GEORGES 1	ST GERMAIN LAVAL 1
55123975	21/03/26	CRIT FEMININS U11	Poule B	VAL D'EUROPE 1	MEAUX ACADEMY 2
55124242	21/03/26	CRIT FEMININS U13	Poule B	GRETZ TOURNAN SC 2	VAL DEUROPE FC 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
21/03/26	U6/U7	SAVIGNY LE TEMPLE
21/03/26	U6/U7	LE CHATELET
21/03/26	U6/U7	MORET VENEUX
21/03/26	U6/U7	VAIRES S/MARNE
21/03/26	U6/U7	CLAYE SOUILLY
21/03/26	U6/U7	LAGNY MESSAGERS
21/03/26	U6/U7	CHAMPS FFC
21/03/26	U6/U7	FERRIERES
21/03/26	U6/U7	POMMEUSE
21/03/26	U8/U9	CHAMPENOIS MV
21/03/26	U8/U9	EMERAINVEILLE
21/03/26	U8/U9	NOISIEL FA
21/03/26	U8/U9	COLLEGIEN
21/03/26	U8/U9	THORIGNY
21/03/26	U8/U9	REBAIS

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55129373	14/03/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule A	SAVIGNY LE TEMPLE 31	VARENNES FC 31
55129431	14/03/26	CRIT ESPOIRS U9	Poule B	LESIGNY USC 31	SERVON FC 31
55128220	14/03/26	CRIT U9 EXC	Poule C	BRIE FC 31	COURTRY F 31
55128221	14/03/26	CRIT U9 EXC	Poule C	VAL D'EUROPE 31	MITRY COMPANS GOELLY 31
55128370	14/03/26	CRIT U9 EXC	Poule F	BRIE FC32	COUTRY F 32
55128371	14/03/26	CRIT U9 EXC	Poule F	VAL D'EUROPE 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
55129204	14/03/26	CRIT U9 EXC	Poule N	MONTEREAU ASA 321	C.P.S.P. 32
55129833	14/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule I	EMERAINVILLE FC 21	LOGNES US 23
55130238	14/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule R	AVONNAISE US 22	MONTEREAU ASA 22
55130303	14/03/26	CRIT ESPOIRS U10	Poule S	CHAMPENOIS MV 21	VARENNES FC 21
55130647	14/03/26	CRIT U10 EXC	Poule D	LAGNY MESSAGERS 1	MITRY COMPANS GOELLY 21
55130887	14/03/26	CRIT U10 EXC	Poule G	TRILPORT USF 21	COURTRY F 21
55128048	14/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule O	VAUX LA ROCHETTE 2	ROISSY EN BRIE 2
55128249	14/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule Q	SAVIGNY LE TEMPLE 3	LE MEE SPORTS 5
55129059	14/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule Z	VAL DE LYERRES 1	ELSCSLSB 1
55129175	14/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule AA	VAL DE L'YERRES 2	ELSCSLSB 2
55129342	14/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule AB	CHAMPENOIS MV 1	BOIS LE ROI FC 1
55129402	14/03/26	CRIT ESPOIRS U11	Poule AC	GRANDE PAROISSE 1	PONTHIERRY 1
55130616	14/03/26	CRIT U11 EXC	Poule E	VAUX LA ROCHETTE 1	ROISSY EN BRIE 1

55123240	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule A	US VAIRES 77 23	MEAUX ACADEMY CS 23
55123450	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule C	COLLEGIEN AS 21	ANNET S/MARNE 21
55123557	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule D	LOGNES US 22	V.F.F.A 77 22
55123587	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule E	LOGNES US 23	V.F.F.A 77 23
55124001	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule J	BRIARD SC 22	CESSON VSD 21
55124538	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule N	PONTAULT COM UMS 22	SENART MOISSY 23
55122502	14/03/26	CRIT U12 EXC	Poule A	PONTAULT COM UMS 21	SENART MOISSY 22
55122734	14/03/26	CRIT U12 EXC	Poule E	COURTRY F 21	VILLENOY AC 21
55122931	14/03/26	CRIT U12 EXC	Poule G	PONTHIERRY 22	C.P.S.P 21
55125194	14/03/26	CRIT ESPOIRS U13	"Poule A	FC REBAIS 1	CHANGIS 1
55125423	14/03/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule D	COLLEGIEN AS 1	NOISIEL FA 1
55125549	14/03/26	CRIT ESPOIRS U13	Poule F	THORIGNY FC 1	MEAUX ACADEMY 3
55126010	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule L	BOIS LE ROI 1	LOING FCI 1
55162676	14/03/26	CRIT ESPOIRS U12	Poule N	MARLES AC 2	ELSCSLSB 2

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
14/03/26	U6/U7	NOISIEL
14/03/26	U6/U7	VAL D'EUROPE
14/03/26	U6/U7	VAIRES
14/03/26	U6/U7	PONTAULT PORT
14/03/26	U6/U7	FERRIERES
14/03/26	U8/U9	FONTAINEBLEAU
14/03/26	U8/U9	COLLEGIEN
14/03/26	U8/U9	THORIGNY
14/03/26	U8/U9	EMERAINVILLE

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant,

sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55274445	21/03/26	CRIT U15 à 8	JOUY YVRON 1	FRAT. ESBLY 2
55124845	21/03/26	CRIT FEMININ U15 Poule A	CHAMPS FFC 1	ENT CSD/ST PATHUS 2

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 28 et 29 MARS 2026			
28/03/26	Critérium U15 à 8	Brie Est Football club 1 - Frat. Sportive Esbly 2	Amende 20 € - Frat. Sportive Esbly
28/03/26	Critérium Espoir U11	F.C.C.N 1 – Cs Meaux Academy Football 5	Amende 20 € - F.C.C.N

FORFAITS

MATCH 54791946 VILLEPARISIS USM 1 – SENART MOISSY 1 SENIORS D1 FEMININES du 28/03/26

Lecture du courriel du club de VILLEPARISIS USM avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

MATCH 54791945 V.F.F.A. 77 2 – MORMANT FC 1 SENIORS D1 FEMININES du 28/03/26

Lecture du courriel du club de V.F.F.A 77 avisant du forfait de son équipe

* **2ème forfait avisé**

MATCH 55126797 CRECY FC 1 – MOUSSY NEUF 1 CRIT FEMININS SENIORS Poule A du 04/04/26

Lecture du courriel du club de MOUSSY LE NUF avisant du forfait de son équipe

* **1^{er} forfait avisé**

MATCH 55274439 MOUROUX CS 1 – VAL DE L'YERRES 1 CRIT U15 à 8 du 28/03/26

Lecture du courriel du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

* **3ème forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de VAL DE L'YERRES 1**

MATCH 55123978 VILLEPARISIS USM 1 – SENART MOISSY 1 CRIT FEMININS U11 Poule B du 28/03/26

Lecture du courriel du club de SENART MOISSY avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

MATCH 54748674 ASM FERTOISE 1 – FUTSAL CHAMPBENOIST 1 SENIORS D2 FUTSAL du 26/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de FUTSAL CHAMPBENOIST 12 ne s'est pas présentée

* **3ème forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de FUTSAL CHAMPBENOIST 1**

MATCH 55130820 BUSSY ST GEORGES 21 – JOUARRE ASM 21 CRIT U10 EXC Poule F du 28/03/26

Lecture du courriel du club de JOUARRE ASM avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

MATCH 55129728 CRECY FC 23 – FRAT ESBLY FOOT 22 CRIT ESPOIRS U10 Poule G du 28/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de FRAT ESBLY FOOT ne s'est pas présentée

* **3ème forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ESBLY FOOT 22**

MATCH 55129961 C.P.S. P 22 – CESSON VSD 22 CRIT ESPOIRS U10 Poule L du 28/03/26

Lecture du courriel du club de CESSON VSD avisant du forfait de son équipe

* **2ème forfait avisé**

MATCH 55130020 BAGNEAUX NSP 21 – COMBS LA VILLE 21 CRIT ESPOIRS U10 Poule N du 28/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de COMBS LA VILLE 21 ne s'est pas présentée

* **1er forfait non avisé**

MATCH 55130049 LESIGNY USC 21 – NANGIS ES 21 CRIT ESPOIRS U10 Poule O du 28/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de NANGIS ES 21 ne s'est pas présentée

* **1er forfait non avisé**

MATCH 55130309 LOING FCI 21 – BOIS LE ROI 21 CRIT ESPOIRS U10 Poule S du 28/03/26

Lecture du courriel du club de BOIS LE ROI FC avisant du forfait de son équipe

* **2ème forfait avisé**

MATCH 55130729 CRECY FC 1 – VILLENNOY AC 1 CRIT U11 EXC Poule F du 28/03/26

Lecture du courriel du club de VILLENNOY AC avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

MATCH 55129347 LA FORET 1 – BOIS LE ROI 1 CRIT ESPOIRS U11 Poule AB du 28/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BOIS LE ROI 1 ne s'est pas présentée

* **1er forfait non avisé**

MATCH 55129407 JFCG 1 – PONTIERRY 1 CRIT ESPOIRS U11 Poule AC du 28/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BOIS LE ROI 1 ne s'est pas présentée

* **2ème forfait non avisé**

MATCH 54750126 FCR 41 – ENT LES VILLENNOY 40 CRIT 55 ANS Poule B du 05/04/26

Lecture du courriel du club de FC ILES LES VILLENNOY avisant du forfait de son équipe

* **1er forfait avisé**

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
VAL DE L'YERRES AS	VAL DE L'YERRES 1	CRIT U15 à 8		57 €
FUTSAL CHAMPBENOIST	FUTSAL CHAMPBENOIST 1	SENIORS D2 FUTSDAL		57 €
FRAT ESBLY FOOT	FRAT ESBLY FOOT 22	CRIT U10 ESPOIRS	Poule G	57 €

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 4 et 5 avril 2026

MATCH 55123968N MEAUX ACADEMY 2 – LOGNES US 1 CRIT FEMININS U11 Poule B du 04/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de CS MEAUX ACADEMU pour disputer la rencontre le 18/04/26 au lieu du 04/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55123971 STFS/TORCY 1 – ENT CSD/ST PATHUS 2 CRIT FEMININS U11 Poule B du 04/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de DAMMARTON CS pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 2 et 3 mai 2026

MATCH 54998475 LOGNES US 31 – MEAUX ACADEMY CS 31 CRIT U13 à 11 Poule A du 02/05/26

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de LOGNES US pour disputer la rencontre le 04/04/26 au lieu du 02/05/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 54748725 L'ELITE FUTSAL D'EM. 1 – FCBV 1 SENIORS D2 FUTSAL du 16/05/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de L'ELITE FUTSAL D'EMERAINVILLE pour disputer la rencontre le 17/05/26 à 16H00 au lieu du 16/05/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES U15F et U18F

Dates retenues pour la **Coupe 77 U18F et U15F** :

COUPE U18F (nouveau calendrier)

- Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)
- Le dimanche 03/05/26 (finale)

COUPE U15F

- Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)
- Le dimanche 03/05/26 (finale)

Nous vous rappelons que les compétitions **de ligue sont prioritaires**.

Dès lors, toute rencontre de Coupe U18F ou U15F entrant en concurrence avec une rencontre de compétition de Ligue devra être avancée et disputée avant la date concernée, celle-ci constituant une date butoir.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 02 avril 2026

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale

Date de jeu :	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U15	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U14	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U14	¼ de Finale	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54938999	29/03/26	VETERANS	D1	LESIGNY 31	LOGNES 31	50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54687784	29/03/26	VETERANS	D4C	BOISSISE P. 32	MISY VILLE. 31	50€
54696488	29/03/26	U16	D3C	BUCCEENNE 21	OZOIR FC 22	50€
54685625	29/03/26	U16	D3F	MONTEREAU 22	GATINAIS 21	50€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54696499	22/03/26	U16	D3C	BUCCEENNE 21	PONTAULT UMS 22	80€

Score transmis par le club de Pontault Ums : 1 -10

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Bucceenne 21., l'équipe visiteuse Pontault Ums 22, conservant le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. (3 points ; 10 buts).

PROBLEME FMI

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53545254	22/03/26	VETERANS	D2A	FC COSMO 31	MEAUX PTG 31	

Score transmis par le club de FC Cosmo : 2 -3

22/03/2026 –Courriel du club de FC Cosmo nous informant d'un problème de transmission de la FMI

Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une **feuille de match papier**.

Dans cette situation, La Commission demande au club de FC Cosmo donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Considérant que les documents demandés n'ont pas été transmis.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53548176	14/03/26	U14	D3A	BUSSY FC 23	ST THIBAUT FC 21	

24/03/2026 –Courriel du club de Bussy FC nous informant que la FMI a selon eu été transmise le 14/03/2026, en indiquant le score de la rencontre, à savoir 4 – 2 en faveur de Bussy ainsi que la liste de joueurs de Bussy FC

Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une **feuille de match papier**.

Dans cette situation, La Commission demande au club de Bussy donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Considérant que les documents demandés n'ont pas été transmis.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Coupe – Match sans date

MATCH 55568149 BRIE EST FC 31 – PONTIERRY 31 COUPE 77 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat **D1 Vétérans**, composé de 13 équipes et nécessitant l'ajout de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates initialement réservées à la Coupe,

Considérant qu'à la date du **19/04/2026**, correspondant au **4^e tour (1/8^e de finale)** de la Coupe 77 Vétérans, l'équipe de FC Brie Est 31 doit disputer une rencontre de championnat en retard (**Fontenay 31 – Brie Est 31**),

Pour l'ensemble de ces raisons, la rencontre mentionnée en référence **ne peut être maintenue à la date initialement prévue**.

Le tour suivant de la Coupe (1/2 finale) étant programmé le **14/05/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 29/04/2026**, afin de respecter un délai suffisant entre les deux tours.

Après examen des calendriers respectifs des deux équipes,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **19/03/2026** et le **29/04/2026**,

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 29/04/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 21/04/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Proposition de date du club de FC Brie Est :

- Le mercredi 22/04/2026 à 20H30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Championnat - Match sans date

Week-end du 04 et 05 avril 2026

MATCH 54704436 ST SOUPPLETS 21 – BRIE FC 21 U15 D2A du 04/04/2026

03/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST SOUPPLETS** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 04/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIE FC

MATCH 55512995 VAIRES 2 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 COUPE COMITE U15 du 04/04/2026

24/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 17h30 au lieu du 04/04/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT CSD/OTHIS/ST PAT.

MATCH 53546123 NANGIS 1 – CHELLES 2 VETERANS D3B du 05/04/2026

02/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à Chelles au lieu de Nangis

Refus automatique : demande non validée dans les délais

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE NANGIS (Courriel)

MATCH 53546349 CRISENOY 31 - GATINAIS VL 31 VETERANS D3C du 05/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 01/05/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

MATCH 54687790 OL LOING 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 05/04/2026

26/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MONTEREAU

MATCH 54686593 FC MUSCLE 5 - ST MARD 5 CDM D2A du 05/04/2026

02/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre le 12/04/2026 ou le 19/04/2026 au lieu du 05/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FC MUSCLE

MATCH 54688830 COLLEGIEN 35 – ST THIBAUT FC 35 +45 ANS-C du 05/04/2026

01/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 05/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE COLLEGIEN

MATCH 54689988 OL LOING 35 – AVONNAISE 35 +45 ANS F du 05/04/2026

31/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 05/04/2026

Refus automatique : demande non validée dans les délais

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE AVONNAISE

MATCH 53549939 FONTAINEBLEAU 21– BRIARD SC 21 U18 D1 du 05/04/2026

02/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 12h00 lieu de 15h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

« En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé. »

Demande formulée le jeudi 02/04/2026 - REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53547658 VILLEPARISIS 21 – MEAUX CS ACADEMY 23 U14 D2A du 11/04/2026

17/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 09/04/2026 à 18h45 au lieu du 11/04/2026 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS ACADEMY

22/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13h30 au lieu du 11/04/2026 à 15h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MEAUX CS ACADEMY

MATCH 53546149 GRETZ 31 -CESSON 31 VETERANS D3B du 12/03/2026

18/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 12/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GRETZ

MATCH 53550224 OL LOING 21 – PONTIERRY US 21 U16 D2C du 12/04/2026

30/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 à 13h00 au lieu du 12/04/2026 à 14h00

Non homologation automatique : délai d'acceptation de la demande dépassé

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY US (Courriel)

Week-end du 18 et 19 avril 2026

MATCH 55567978 VILLENNOY 35 – ENT FERR/CROISS 35 COUPE 77 +45 ANS du 19/04/2026

17/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLENNOY** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 19/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERRIERES

MATCH 55568216 CRECY FC 21 – PONTAULT UMS 21 COUPE 77 U18 du 19/04/2026

25/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 19/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTAULT UMS

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 54706544 GATINAIS VL 22 – OL LOING 22 U14 D4F du 25/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 au lieu du 25/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL.LOING

MATCH 54687629 MOUROUX 31 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 26/04/2026

16/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant au lieu de Mouroux

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MOUROUX

MATCH 54696352 VAIRES 77 23 – PLAINE/CLAYE 24 U16 D3B du 26/04/2026

12/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 10/05/2026 au lieu du 26/04/2026

L'équipe de Plaine/Claye 24 ayant déjà une rencontre le 10/05/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687365 LCR ASLE 5 – BRAYTOIS 5 CDM D2B du 03/05/2026

26/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRAYTOIS** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 03/05/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LCR ASLE

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Vendredi 08 mai 2026

MATCH 56546328 BAGNEAUX N. 31 – MORET VENEUX 31 VETERANS D3C du 08/05/2026

01/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 08/05/2026 à 9H30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MORET VENEUX

Week-end du 09 et 10 mai 2026

Club de SERVON :

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1

1. Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B

Considérant la même contrainte organisationnelle, L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.
Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Pontierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54704751 SENART M. 2 – BOIS LE ROI 1 U15 D2C DU 16/05/2026

16/03/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre le 11/04/2026 au lieu du 16/05/2026

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BOIS LE ROI

MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Vendredi 27 Mars 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

JOUR DE COUPE U10/U11

La Commission procède ce jour aux vérifications d'usage concernant les challenges joués et procède aux décisions suivantes :

Disqualification des équipes suivantes :

- **Poule B : Claye Souilly 13.**

- Article 1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U10-U11 (*La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums*)
- Article 6.1 Règlement du Challenge Jour de Coupe U10-U11 (*Les clubs s'engagent à fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition*).

Considérant que l'équipe de Claye 13 est engagée en catégorie U10 dans le cadre du critérium et que des joueurs évoluant en catégorie U11 ne sont pas autorisés à participer avec cette équipe,

- **Poule D : Le Mée 3.**

- Article 1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U10-U11 : *La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums*
- Article 3 du Critérium Espoirs U10-U11 : *Les clubs s'engagent à fournir, au plus tard pour le 2 Janvier, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Challenge et du Critérium*
- Article 6.1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U10-U11 : *Les clubs s'engagent à fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition*

Considérant que l'équipe du Mée 3 a procédé à plus de trois modifications entre la liste initialement communiquée et la feuille de match,

Impossibilité d'accès à la finale :

- **Poule H : Noisiel 11.**
- Article 4 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U10-U11 : *Une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale... Si les équipes d'un même club sont à égalité de points, c'est l'équipe dont le numéro d'inscription est le plus petit qui sera qualifiée*

Considérant que l'équipe de Noisiel 1 est d'ores et déjà qualifiée pour ladite finale,

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 18/04/26 à Ozoir-La-Ferrière, sous réserve du respect des règlements

- **US QUINCY VOISINS 1**
- **US CHATELET EN BRIE 1**
- **UMS PONTAULT COMBAULT 3**
- **OLYMPIQUE DU LOING 1**
- **US VAIRES FOOTBALL 77 2**
- **AS SAINT MARD 1**
- **US LAGNY MESSAGERS 12**
- **FC HERICY VULAINES SAMOREAU 1**
- **FC SERVON 1**
- **UF POMMEUSE FAREMOUTIERS 1**
- **FC VAL D'EUROPE 3**
- **FA NOISIEL 1**
- **ESBLY FRATERNELLE 12**
- **BRIE FC 2**

Une réunion de préparation à la finale avec tirage des premières rencontres se tiendra en visioconférence le mercredi 1^{er} Avril 2026 à 19h. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, lundi 30/03/26

JOUR DE COUPE U12/U13

Disqualification des équipes suivantes :

- **Poule A : Fontainebleau 13.**
 - Article 1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U12-U13 : *La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums*
 - Article 3 du Critérium Espoirs U12-U13 : *Les clubs s'engagent à fournir, au plus tard pour le 2 Janvier, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Challenge et du Critérium*
 - Article 6.1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U12-U13 : *Les clubs s'engagent à fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition*

Considérant que l'équipe de Fontainebleau 13 est engagée en catégorie U12 dans le cadre du critérium et que des joueurs évoluant en catégorie U13 ne sont pas autorisés à participer avec cette équipe,

- **Poule G : Le Mée 3.**

- Article 1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U12-U13 : *La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums*
- Article 3 du Critérium Espoirs U12-U13 : *Les clubs s'engagent à fournir, au plus tard pour le 2 Janvier, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer à la suite du Challenge et du Critérium*
- Article 6.1 du Règlement du Challenge Jour de Coupe U12-U13 : *Les clubs s'engagent à fournir une liste de 16 joueurs qui seuls pourront participer à la suite de la compétition*

Considérant que l'équipe du Mée 3 a procédé à plus de trois modifications entre la liste initialement communiquée et la feuille de match,

La Commission valide les qualifications des équipes suivantes pour la finale départementale du samedi 18/04/26 à Ozoir-La-Ferrière, sous réserve du respect des règlements :

- **AS COLLEGIEN 11**
- **CS MEAUX ACADEMY 14**
- **US VAIRES FOOTBALL 77 13**
- **US TRILPORT 1**
- **FC NANDY 1**
- **USM VILLEPARISIS 12**
- **FC MELUN 3**
- **US CHANGIS 11**
- **SENART MOISSY 13**
- **FC HERICY VULAINES SAMOREAU 1**
- **FC SAVIGNY LE TEMPLE 2**
- **FC VAL D'EUROPE 13**
- **FC MAGNY LE HONGRE 1**
- **ES NANGIS 2**
- **US CHATELET EN BRIE 11**
- **AS VAL DE L'YERRES 1**

Une réunion de préparation à la finale avec tirage des premières rencontres se tiendra en visioconférence le mercredi 1^{er} Avril 2026 à 19h. Chaque équipe qualifiée doit être représentée sous peine d'amende financière (cf : Annexe financière du Football Animation). Le lien pour la visioconférence sera transmis aux clubs qualifiés, sur la messagerie officielle, lundi 30/03/26



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Mardi 31 Mars 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

JOUR DE COUPE U10/U11

La Commission apprend ce jour le 3^{ème} forfait de l'équipe d'ESBLY FRATERNELLE 22, en date du 28/03/26, en criterium U10 Espoir Poule G (équipe référencée en tant qu'ESBLY FRATERNELLE 12 sur les Challenges)

Considérant que l'équipe d'ESBLY FRATERNELLE 22, via ce troisième forfait, est automatiquement déclarée forfait général en date du 28/03/26, en criterium U10 Espoir Poule G

Considérant que cette équipe ne dispute plus de Criterium à partir de la date du 28/03/26, et ne respecte donc plus le règlement du Challenge Jour de Coupe U10/U11 (Article 1)

La Commission déclare l'équipe d'ESBLY FRATERNELLE 12 non-qualifiable et éliminée de la finale Jour de Coupe U10/U11.

La Commission,

Considérant que l'équipe d'ESBLY FRATERNELLE 12 se situait en poule G lors des ½ finales du Challenge Jour de Coupe U10/U11 du 07/02/26,

Considérant après vérification que l'équipe d'Ozoir 3, arrivée 3^{ème} du Classement de la poule G, est qualifiable et a respecté le règlement du challenge (vérification des joueurs présents avec la liste reçue)

Dit qualification de l'équipe d'Ozoir 3 pour la finale Jour de Coupe U10/U11



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 2 Avril 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE RAPPORT

Critérium U11 Excellence du 28/03/26

Rencontres : USF Trilport 1 – ASA Montereau 1

N° de rencontre : 55130534

Poule : D

Réception et lecture du rapport de l'ASA Montereau, en date du 1^{er} Avril 2026, concernant l'arrêt de la rencontre, l'arbitrage de la rencontre, la blessure de deux joueurs de l'ASA Montereau, l'attitude de l'Educateur de l'USF Trilport et les propos tenus par l'arbitre de la rencontre à l'égard des joueurs de l'ASA Montereau

La Commission demande des rapports, pour le 07/04/26, concernant l'arrêt de la rencontre, l'arbitrage de la rencontre, la blessure de deux joueurs de l'ASA Montereau, l'attitude de l'Educateur de l'USF Trilport et les propos tenus par l'arbitre de la rencontre à l'égard des joueurs de l'ASA Montereau à :

- Mr CHETTOUH Amar, éducateur de ASA Montereau
- Mme RABHIA Kahina, déléguée bénévole de ASA Montereau
- Mr GAZOULEMA John, éducateur de USF Trilport
- Mr NYAME Georges, éducateur de USF Trilport

DEMANDE DE MODIFICATION – LISTES

CRECY FC : Demande de 1 changement dans la liste U11 Excellence en date du 23/02/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée.**
Reste possible 1 changement sur la durée du Challenge

USF Trilport : Demande de **2 changements dans la liste U13 Espoir** en date du 31/03/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée.**
Reste possible 1 changement sur la durée du Challenge



CALENDRIER FORMATIONS 2025·2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U6/U9	<i>1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26</i>	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U6/U9	<i>1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26</i>	LESIGNY	12	9
CFI U10/U13	<i>1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26</i>	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE
Journée complémentaire coach seniors	<i>Le 01/06/26</i>	MONTRY	4	20



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 11 AVRIL 2026

Club recevant	MOISSY (U6) - 13H30		MORMANT (U6) - 14H		BOMBON (U7) - 14H	
	MOISSY	3	MORMANT	1	BOMBON	2
	MELUN	3	CESSON	2	MOISSY	5
	PONTHIERRY	2	SAVIGNY	2	VAUX	3
	LE MEE	4	USBPO	2	LE CHATELET	2
			DAMMARIE	3		
		12		10		12

Club recevant	NANDY (U7) - 14H		DAMMARIE (U7) -14H		GATINAIS VL	
	NANDY	3	DAMMARIE	4	GATINAIS VL	2
	PONTHIERRY	2	MELUN	3	RCPF	4
	CESSON	3	LE MEE	4	AVON	1
	ALLIANCE	2	SAVIGNY	2	CHAMPENOIS	2
	MORMANT	2			EBNSP	4
		12		13		13

Club recevant	OLYMPIQUE DU LOING		BRAYTOIS - 14H		LONGUEVILLE - 14H	
	OLYMPIQUE DU LOING	4	BRAYTOIS	2	LONGUEVILLE	1
	HVS	2	PROVINS	3	MONTEREAU	4
	MORET VENEUX	3	VARENNES	4	NANGIS	3
	PAYS DE BIERES	1	GRANDE PAROISSE	1	ST GERMAIN LAVAL	1
	LA FORET	1	MAROLLES	2		
	BOIS LE ROI	1				
		12		12		9

Club recevant	BUSSY		CHAMPS FFC		BREUILLOISE	
	BUSSY	6	CHAMPS FFC	4	BREUILLOISE	2
	FERRIERES	5	VAL D'EUROPE	6	COLLEGIEN	4
	MCG	3	MCG	6	VILLEPARISIS	6
	EMERAINVILLE	2				
		16		16		12

Club recevant	MAGNY		FERTE SOUS JOUARRE		CLAYE	
	MAGNY	2	FERTE SOUS JOUARRE	3	CLAYE	4
	POMMEUSE	4	QUINCY	5	VAIRES	5
	TORCY	6	JOUARRE	3	ST THIBAULT	1
	ESBLY	1	AFPO	2	COSMO	2
	BUCEENNE	1			PORTUGAIS PONTAULT	4
		14		13		16

Club recevant	LAGNY		THORIGNY		CRECY FC	
	LAGNY	5	THORIGNY	2	CRECY FC	3
	VILLEPARISIS	5	NOISIL FA	3	REBAIS	2
	CHELLES	6	PLAINE DE France	2	COULOMMIERS	3
			LE PIN FC	2	BRIE EST	1
			VAL DE France	5	VAL DE France	5
		16		14		14

Club recevant	LOGNES					
	LOGNES	7				
	CHELLES	3				
	CS COUNTRY	4				
	NOISIEL FA	3				
		17		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 11 AVRIL 2026

Club recevant	DAMMARIE (U8) - 14H		ALLAINCE (U8) - 14H		USBPO (U8) - 14H	
	DAMMARIE	3	ALLIANCE	3	USBPO	3
	VAUX	3	MOISSY	4	MORMANT	3
	PONTHIERRY	3	CESSON	3	MELUN	3
	LE MEE	4	SAVIGNY	2	BOMBON	1
					NANDY	2
		13		12		12

Club recevant	LE CHATELET (U9) - 14H		CESSON (U9) - 14H		AVON	
	LE CHATELET	2	CESSON	2	AVON	3
	MELUN	3	MOISSY	2	GATINAIS VL	3
	PONTHIERRY	1	LE MEE	3	EBNSP	2
	VAUX	1	NANDY	2	MORET VENEUX	2
	USBPO	1				
	DAMMARIE	2				
		10		9		10

Club recevant	HVS		PAYS DE BIERES		ST GERMAIN LAVAL - 14H	
	HVS	2	PAYS DE BIERES	3	SAINT GERMAIN LAVAL	2
	OLYMPIQUE DU LOING U9	4	RCPF	4	MAROLLES	1
	CHAMPENOIS	2	OLYMPIQUE DU LOING U8	3	GRANDE PAROISSE	2
	LA FORET	1			VARENNES	6
	BOIS LE ROI	1			NANGIS	3
					VILLIERS ST GEORGES	1
		10		10		15

Club recevant	BRAYTOIS - 14H		NOISIEL FA		ANNET	
	BRAYTOIS	2	NOISIEL FA	5	ANNET	1
	GOUAIX	2	VAL DE France	5	CS COUNTRY AC	4
	PROVINS	4	FC LE PIN	2	CHELLES	7
	JOUY YVRON	2				
	MONTEREAU	3				
	LONGUEVILLE	1				
		14		12		12

Club recevant	COLLEGIEN		MITRY		PORTUGAIS PONTAULT	
	COLLEGIEN	4	MCG	6	PORTUGAIS PONTAULT	5
	VAL DE France	3	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	5
	TORCY	2			LOGNES	2
	MCG	3				
		12		12		12

Club recevant	COULOMMIERS		COSMO		FERRIERES	
	COULOMMIERS	3	COSMO	3	FERRIERES	4
	BUCEENNE	3	THORIGNY	4	EMERAINVILLE	2
	FERTE SOUS JOUARRE	5	CHAMPS FFC	4	POMMEUSE	5
	BRIE EST	1			ST THIBAULT	1
		12		11		12

Club recevant	MOUROUX		VILLEPARISIS		QUINCY	
	MOUROUX	3	VILLEPARISIS	5	QUINCY	4
	BUSSY	6	LAGNY	5	VAL D'EUROPE	5
	MAGNY	3	REBAIS	2	CRECY FC	3
		12		12		12

Club recevant	JOUARRE		VAIRES			
	JOUARRE	5	VAIRES	6		
	CHANGIS	2	BREUILLOISE	4		
	AFPO	3	PLAINE DE France	2		
		10		12		0